

Méthodologie

Champ de l'étude

L'étude porte sur les lycéens âgés de 14 à 22 ans relevant de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture dans l'académie d'Amiens, c'est-à-dire relevant des lycées publics ou privés sous contrat, généraux, technologiques, professionnels et agricoles en incluant les STS et les classes préparatoires. Sont exclus les lycées privés hors contrat.

Construction des bassins d'attraction des lycées

La construction du zonage utilise la méthode Anabel qui est basée sur l'étude des déplacements de lycéens entre leur commune de résidence et leur commune d'étude. L'objectif est de créer des zones les plus stables possibles, c'est-à-dire où un maximum d'élèves réside et étudie.

Dans ce but, on mesure le lien entre les communes de résidence et de scolarisation :

Lien (A, B) = Flux (A, B) / nombre de lycéens résidant dans la commune A

Où Flux(A, B) est le nombre de lycéens résidant dans la commune A et scolarisés dans la commune B.

On agrège les deux communes dont le lien est le plus élevé et on somme les nombres de lycéens résidants et scolarisés de ces deux communes. On réitère le calcul des liens avec les autres communes et on agrège à nouveau les communes ou zones créées dont le lien est le plus élevé. L'algorithme cesse lorsque le lien le plus élevé entre deux zones devient inférieur à 40 %.

Des tests ont été effectués pour des seuils de 60 %, 50 %, 40 % et 30 %. La constitution du zonage diffère assez peu selon que la valeur du seuil retenue, en termes de nombre de bassins, de commune centre et de nombre de communes rattachées à chaque bassin. Finalement, un seuil de 40 % a été retenu. Un critère de contiguïté des zones a été appliqué.

Méthodologie des projections du nombre de lycéens

Les projections de lycéens reposent sur la combinaison de projections de population et de taux de scolarisation. Le principe des projections de lycéens consiste à appliquer un taux de scolarisation par âge et zone aux projections de population établies pour chaque âge et zone.

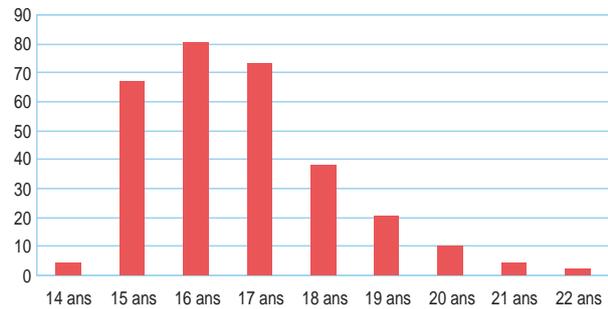
Les taux de scolarisation sont déterminés à l'aide des bases élèves fournies par le Rectorat et la Draaf. Il s'agit de taux de scolarisation apparents qui rapportent le nombre de jeunes gens scolarisés sur un territoire donné dans un lycée général, technologique, professionnel ou agricole, public ou privé sous contrat avec l'État, au nombre de jeunes gens de cet âge résidant sur le territoire (concept recensement). Pour le scénario principal, l'hypothèse sur les taux de scolarisation apparents reposera sur le fait qu'ils demeurent constants, à leur niveau de la rentrée de septembre 2013.

Les différents scénarii démographiques

Pour les projections de population, l'Insee a réalisé, pour chacun des territoires retenus, des projections de population à l'aide du modèle "Omphale 2010". Ce modèle applique, avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés, et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes. Ces projections à pas quinquennal sont ensuite annualisées.

Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (effet sur le marché foncier, impact des politiques publiques territoriales...), ni les facteurs exogènes.

Taux de scolarisation en lycées par âge en Picardie



Note de lecture : en 2013, 4,4 % des Picards âgés de 14 ans sont scolarisés dans un lycée général, technologique, professionnel ou agricole, public ou privé sous contrat avec l'État. Ce taux de scolarisation par âge est un taux moyen pour l'ensemble de la région, mais des taux spécifiques aux zones sont mis en œuvre pour le calcul des effectifs lycéens projetés.

Sources : Rectorat d'Amiens, base élèves 2013 - Draaf de Picardie, Service régional de la formation et du développement, base élèves 2013 - Insee, modèle Omphale 2010

- Le scénario central

Les taux de fécondité par âge et donc l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) global de chaque territoire (2,07 enfants par femme en 2007 en Picardie) sont maintenus à leur niveau de 2007 sur toute la durée de projection. Les indices conjoncturels de fécondité varient sensiblement selon les zones de projection.

La mortalité de chaque territoire recule au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040.

Les quotients migratoires entre territoires et départements français, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants sur toute la période de projection. Pour les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

- Le scénario "population haute"

Pour la fécondité, le scénario "population haute" fait converger la fécondité de chaque territoire vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'ICF de la zone en 2007 augmenté de 0,15. Au delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue.

Pour la mortalité, l'espérance de vie dans chaque territoire évolue parallèlement à l'évolution métropolitaine

de ce scénario. Ce dernier est établi selon des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, qui atteint 84,9 ans pour les hommes et 90,6 ans pour les femmes.

Ce scénario ventile entre départements un solde des migrations avec l'étranger de + 150 000 personnes par an.

- Le scénario "population basse"

Pour la fécondité, le scénario "population basse" fait converger la fécondité de chaque territoire vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'ICF de la zone en 2007 diminué de 0,15. Au delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue.

Pour la mortalité, l'espérance de vie dans chaque territoire évolue parallèlement à l'évolution métropolitaine de ce scénario. Ce dernier est établi selon des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, qui atteint environ 81,4 ans pour les hommes et 87,1 ans pour les femmes.

Ce scénario ventile entre départements un solde des migrations avec l'étranger de + 50 000 personnes par an.

- Le scénario "sans migration"

Ce scénario suppose l'absence totale de flux migratoires et donc avec l'étranger, les hypothèses de fécondité et de mortalité étant celles du scénario central. Il permet de mesurer l'impact des migrations sur les évolutions démographiques.

Indices conjoncturels de fécondité par zone en Picardie en 2007



Sources : Insee, modèle Omphale 2010